

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le quatre octobre deux mille vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER.

Excusés représentés : /

Excusés non représentés : /

Evelyne LAVENU est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 septembre 2022

**Délibération n°03102022**  
**Redevance ENEDIS 2022**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 09 09 2022 d' ENEDIS au titre de la redevance pour occupation du domaine public pour l'année 2021.

La redevance s'élève à **221€**. DEUX CENT VINGT ET UN EUROS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** le montant de la la redevance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture de TULLE le .....  
Publication le .....

Le Maire,

  
Jean MOUZAT

